

Portail inscriptions BAC + Procédures et calendrier

Vous êtes sur le portail d'inscriptions aux formations de l'ISA Lille à partir d'un Bac+1 . Voici la procédure et le calendrier.

Formations de l'ISA Lille :

- Ingénieurs pour la terre 2^{ème} année
- Ingénieurs pour la terre 3^{ème} année voie intégrée
- Ingénieurs pour la terre 3^{ème} année voie apprentissage
- Ingénieurs pour la terre 4^{ème} année
- Ingénieurs paysage 3^{ème} année voie apprentissage
- Licence 3 environnementaliste
- Master 1 environnementaliste
- Master 2 environnementaliste

3 étapes pour choisir, puis décider :

1/ Choisir : Du 3 janvier au 31 mai sauf pour les formations ingénieurs agri/agro par apprentissage, dans ce cas vous avez jusqu'au 26 mars, et paysage par apprentissage, vous avez jusqu'au 15 avril.
Choisissez la ou les formations auxquelles vous souhaitez candidater et auxquelles vous pouvez candidater suivant votre niveau d'études.

2/ Etre choisi : En mai et juin selon les formations
L'ISA étudie votre candidature (dossier et entretien)

3/ Décider : Avant le 15 juillet 2017, selon les formations
Vous décidez de rejoindre ou non l'ISA.

Choisir votre formation

Date limite d'envoi des dossiers **le 31 mai** sauf pour les formations ingénieurs agri/agro par apprentissage, dans ce cas vous avez jusqu'au **26 mars**, et paysage par apprentissage, vous avez jusqu'au **15 avril**.

Vérifier que vous remplissez les conditions requises pour candidater

- Vous pouvez postuler si vous avez un diplôme de BAC+1 à BAC+4 dans les domaines de la biologie. Pour les cas particuliers, vous devez contacter le service admissions de l'ISA.
(03 28 38 48 01)

Vous inscrire sur le portail inscriptions Bac+

Vous devez vous connecter sur le portail et fournir quelques données personnelles obligatoires : nom, prénom, date de naissance, adresse de messagerie et niveau d'études.
Après cette première étape, un mail vous est automatiquement renvoyé, auquel vous devez répondre le plus vite possible.

Vous recevez en retour un numéro de dossier et un mot de passe (à conserver) vous permettant de poursuivre votre inscription.

Choisir vos formations

Cette phase permet de sélectionner la ou les formations auxquelles vous postulez suivant votre niveau d'études

Vous n'avez pas à classer ou hiérarchiser les formations entre elles

Saisir vos données personnelles

Vous poursuivez votre inscription en saisissant des données supplémentaires, concernant notamment votre état civil.

Vous validez votre inscription et vous recevez votre dossier de candidature, par mail, à renvoyer à l'ISA.

Compléter votre dossier d'inscription

Le dossier est un élément fondamental du processus d'admission.

Dans le cas d'une inscription à plusieurs formations vous devez remplir des dossiers distincts.

Le ou les dossiers sont à renvoyer au plus tard le 31 mai 2015 à l'adresse indiquée sur les dossiers.

Etre choisi(e) Mai et Juin

Convocations aux entretiens

A l'issue de l'étude de votre dossier de candidature, vous êtes invités ou non (par mail) à passer des entretiens à l'ISA.

Vous pourrez choisir sur le portail le créneau qui vous convient le mieux parmi ceux proposés.

Publication des résultats

La publication des résultats vous permettra de connaître la ou les formations dans lesquelles vous êtes admis.

Elle aura lieu en juin et début juillet selon les formations et vous serez averti individuellement par mail et par courrier.

Trois statuts possibles :

- Liste principale (admis définitivement)
- Liste complémentaire
- Liste des non admis

Décider

Avant le 15 juillet 2016, selon les formations

La publication des résultats vous permettra de connaître la ou les formations dans lesquelles vous êtes admis. Vous aurez donc peut être le choix entre plusieurs formations. A vous de décider.

Prendre votre décision suite à la publication des résultats :

- Vous êtes admis en **liste principale** : positionnez-vous sur le portail
 - **OUI** définitif : vous acceptez votre admission dans l'une des formations dans laquelle vous avez été admis.
 - **NON** : vous refusez d'entrer dans cette formation. Ce refus est définitif
- Vous êtes en **liste complémentaire** : indiquez sur le portail votre souhait ou non de rester candidat.

Vous êtes admis et avez répondu Oui, un courrier vous parviendra sous huitaine pour le versement d'arrhes (acompte sur la scolarité), qui validera définitivement votre inscription.